



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°233

JUIN 2016

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

Présents : 17

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30

**Karine BERTHO est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

### Démission d'un conseiller municipal

A- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MAI 2016.

### B- DELIBERATIONS.

- 1- Aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES.
- 2- Contrat de maintenance des ascenseurs, de la porte automatique et des extincteurs.
- 3- Projet d'aménagement d'éclairage public (armoires de commande – rénovation de matériel vétuste).
- 4- Marché de voirie 2016 (choix de l'entreprise).
- 5- Personnel : modification du tableau des effectifs.
- 6- Règlement intérieur du kiosque.
- 7- Décisions modificatives : budget principal et budget annexe assainissement.
- 8- Avenant au contrat avec les CMR (Centres Musicaux Ruraux).
- 9- Validation du PEDT (Projet Educatif Du Territoire).
- 10- Droit de préemption de la commune sur un immeuble du centre bourg.
- 11- Demande de subvention pour les travaux et achats pour le Centre de Loisirs.
- 12- Proposition d'acquisition d'un aérateur pour les terrains de football.
- 13- Achat de petit matériel (tondeuse et souffleur).
- 14- Participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques.
- 15- Travaux d'aménagement au local du Club des Ajoncs d'Or et tableau électrique de la salle polyvalente.
- 16- Installation d'un préau à l'école Arc en Ciel.
- 17- Présentation du rapport annuel de délégation (Nantaise des Eaux Service) du service assainissement.
- 18- Présentation du rapport du SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration.

### C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- PLU : Informations et planning des réunions avec le bureau d'études et le COPIL (comité de pilotage).
- 2- Assainissement : Travaux rue de la Garenne.
- 3- Infos sur les autres achats à réaliser en 2016.
- 4- Ouverture du terrain BMX.
- 5- Parcours de santé (équipement).

**Démission d'un conseiller municipal.**

M. le Maire informe les élus de la démission d'Arnaud BRABANT du conseil municipal pour raison personnelle. Il le remercie pour les deux années qu'il a passées comme élu et tout particulièrement pour son engagement dans la construction du kiosque au parcours de santé.

Il sera remplacé par Joseph MAHE 7<sup>ème</sup> de la liste « Construisons l'avenir ».

**A- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MAI 2016.**

**Le compte-rendu est adopté avec 16 voix pour et 1 abstention.**

**B- DELIBERATIONS**

**1- Aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES.**

M. le Maire présente le dossier de l'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES et rappelle les réunions de commissions voirie ainsi que d'élus pour ce projet. Il présente le coût et le plan de financement avec les subventions accordées par le conseil départemental et l'Etat. Ce projet sera réalisé sur deux années en commençant par la rue des FORGES en 2016, ce qui laissera un peu de temps pour tester un passage de courtoisie provisoire sur la rue de CAMBONY. Il demande l'avis des conseillers municipaux afin de pouvoir poursuivre la démarche.

**Accord du conseil avec 13 voix pour et 4 abstentions.**

**2- Contrat de maintenance des ascenseurs, de la porte automatique et des extincteurs.**

Délibérations reportée ultérieurement (devis en cours).

**3- Projet d'aménagement d'éclairage public (armoires de commande – rénovation de matériel vétuste).**

Yves BERTHO rappelle que dans le cadre de la mise aux normes de l'éclairage public, la rénovation comprenait 3 étapes dont deux ont déjà été réalisées. La troisième est la rénovation de matériel vétuste. Le coût de cette opération, supporté par la commune est de 9 150 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**4- Marché de voirie 2016 (choix de l'entreprise).**

M. le Maire présente le résultat de l'appel d'offres concernant le marché de voirie 2016. Il s'agit des routes le Petit Bézo - Le Roho (intersection) Le petit Bézo – Le Grippé ; chemin d'accès La Martinais, et la route de Niveville. 4 entreprises ont été consultées et ont répondu. La moins disante est l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 36 996, 75 € HT.

**Accord du conseil pour autoriser le Maire à signer le marché à l'unanimité (15 voix pour) Frank FREHEL et Claude LEVRAUD n'ont pas pris part au vote.**

**5- Personnel : modification du tableau des effectifs.**

Marie-Claire LOYER (directrice des services) informe les membres du conseil de la modification du tableau des effectifs.

- la création d'un poste d'adjoint d'animation à Temps Complet ayant un BAFD ou un BPJEPS pouvant assumer une direction d'accueil de loisirs, et séjour en camps au service jeunesse
- la création d'un poste d'ATSEM à Temps Complet au service enfance/jeunesse intervenant à l'école mais également au centre de loisirs
- l'augmentation du temps de travail d'un agent technique en charge du nettoyage des bâtiments communaux de 30 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**6- Règlement intérieur du kiosque.**

Muriel MALNOË présente le règlement intérieur du kiosque près de la salle des sports.

Les utilisateurs devront s'y soumettre. Il est interdit :

- d'endommager le kiosque, les aménagements et les installations du site ;
- de dégrader la structure, la table et les bancs (interdiction de faire des feux ou de taguer les lieux) ;
- de jeter des déchets (papiers, cartons, bouteilles, mégots...) sur le sol, une poubelle est mise à

- disposition ainsi qu'un bac à mégots afin de garder le lieu propre ;
- de faire du bruit après 22h.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**7- Décisions modificatives : budget principal et budget annexe assainissement.**

- Budget principal :

Marie-Claire LOYER informe les élus que suite à une demande de la trésorerie, il convient de changer d'imputations comptables aux bâtiments communaux qui avaient été affectées à d'autres chapitres depuis des années. Il s'agit uniquement d'écriture d'ordre comptable budgétaire de compte à compte. Montant de la DM1 2 500 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

Par ailleurs, toujours à la demande du Centre des Finances publiques, il convient de régulariser une discordance entre le bilan et la dette. Une écriture d'ordre non budgétaire est nécessaire sans impact sur le résultat de 26 499 € en recettes et dépenses.

- Budget assainissement :

Marie-Claire LOYER informe le conseil municipal que l'intégration des travaux en cours à l'inventaire et la reprise de subvention nécessite de les amortir. Il est à noter que ce sont des écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 25 000 € ainsi qu'en investissement en dépenses et recettes à 25 000 €.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**8- Avenant au contrat avec les CMR (Centres Musicaux Ruraux).**

Emmanuelle GONÇALVES rappelle que la commission scolaire propose de réduire le temps musical dans chaque école de la commune. Soit 30 heures sur 36 semaines à l'école ARC EN CIEL et 36 heures sur 36 semaines à l'école NOTRE-DAME/JEANNE D'ARC. L'avenant porte sur une réduction du temps d'intervention qui passe à 1 h 50 minutes par semaine au lieu de 5 heures actuellement.

Lors du débat, il est rappelé que l'activité musique n'est pas remise en cause pour l'éveil des enfants, mais le coût devenant très élevé, la commission se propose de contacter d'autres intervenants. Par ailleurs, il faut aussi rappeler que la commune verse aux deux écoles une subvention socio-éducative de 33 € par élève.

**Accord du conseil avec 15 voix pour et 2 voix contre.**

**9- Validation du PEDT (Projet Educatif Du Territoire).**

Suite à la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place dans les écoles primaires à la rentrée 2016, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

**Accord du conseil avec 15 voix pour et 1 contre (Martine PENOT n'ayant pas participé au vote).**

**10- Droit de préemption de la commune sur un immeuble du centre bourg.**

M. le Maire rappelle que dans le budget principal il avait été inscrit une somme de 70 000 € pour l'acquisition d'une maison jouxtant la médiathèque. La parcelle concernée est AH n°315 d'une surface de 48 m<sup>2</sup> à laquelle il convient d'ajouter une parcelle AE n°563 de 170 m<sup>2</sup>. Cette maison viendrait compléter l'offre de logement locatif à loyer modéré de la commune. M. le Maire a reçu une déclaration d'intention d'aliéner du notaire Maître DEBIERRE, notaire à MISSILLAC, et propose de préempter sur ces biens appartenant aux conjoints BOSSARD.

Vu l'estimation des domaines et l'offre faite par l'agence immobilière, il est proposé d'acquérir ces biens pour une somme de 40 500€ à laquelle il convient d'ajouter 4 500€ pour les frais d'agence et les frais notariés.

**Accord du conseil avec 11 voix pour et 6 abstentions.**

**11- Demande de subvention pour les travaux et achats pour le Centre de Loisirs.**

Patrick GERAUD rappelle que la commission bâtiments propose d'agrandir le bureau au centre de loisirs et de remplacer la porte du local rangement pour un coût de 5 821€ TTC auquel il convient d'ajouter des équipements divers pour 887,36€ soit une somme totale de 6 708,36€. Ces travaux sont confiés à l'entreprise de menuiserie CHESNIN de SAINT-DOLAY. Pour financer ces travaux, une demande de subvention auprès de la CAF va être demandée pour 2 012,50€ et le reste sera autofinancé par la commune à hauteur de 4 695,86€.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**12- Proposition d'acquisition d'un aérateur pour les terrains de football.**

Ce sujet n'ayant pas été vu en commission et à la demande d'élus sera reporté au prochain conseil municipal.

**13- Achat de petit matériel (tondeuse et souffleur).**

M. le Maire propose les achats de petits matériels suivants pour le service technique :

- Une tondeuse pour 1 389 € TTC
- Un souffleur pour 369 € TTC

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**14- Participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques.**

Patrick GERAUD référent pour la FDGDON, et sa commission proposent que la commune participe à 100% aux coûts de destruction des nids de frelons asiatiques suivant un plafond.

- Nid situé à une hauteur inférieure à 8 mètres : plafond de dépense éligible de 110 €
- Nid situé à une hauteur inférieure à 20 mètres : plafond de dépense éligible de 140 €
- Nid situé à une hauteur supérieure à 20 mètres : plafond de dépense éligible de 200 €

Toute demande de destruction de nid doit être faite avant travaux, auprès de la mairie et de Patrick GERAUD.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**15- Travaux d'aménagement au local du Club des Ajoncs d'Or et rénovation du tableau électrique de la salle polyvalente.**

Patrick GERAUD présente le travail de la commission bâtiment et propose la rénovation de la salle du club des Ajoncs d'Or.

- Lot menuiserie, plafond et doublage cloisons : Deux entreprises ont été consultées, il est proposé de retenir la moins disante qui est l'entreprise PARIS d'ALLAIRE pour un montant de 12 204€ TTC.
- Lot peinture : Deux entreprises ont été consultées, il est proposé de retenir la moins disante qui est l'entreprise JOUNEAUX de SAINT-AVE pour un montant de 2 857,06€ TTC.
- Lot électricité : il est proposé de confier ce lot à l'entreprise LE FUR de SAINT-DOLAY pour un montant de 2 253,60€ TTC ;

**Accord du conseil à l'unanimité.**

Patrick GERAUD et sa commission bâtiment proposent de rénover le tableau électrique de la salle polyvalente suite à la demande de mise en conformité par le bureau de contrôle SOCOTEC. Le montant des travaux par l'entreprise LE FUR de SAINT-DOLAY est de 8 265,24€ TTC.

Pendant les travaux la salle polyvalente sera indisponible durant une quinzaine de jours environ. Le choix de la date se fera en accord avec les utilisateurs et l'électricien afin de trouver un compromis qui dérange le moins possible.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**16- Installation d'un préau à l'école Arc en Ciel.**

Patrick GERAUD et sa commission informent les élus de la réalisation d'un préau à l'école ARC EN CIEL. Deux devis ont été demandés et il est proposé de retenir le moins disant, l'entreprise PANHELEUX de SAINT-DOLAY pour un montant de 5 115,37€ TTC.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**17- Présentation du rapport annuel de délégation (Nantaise des Eaux Service) du service assainissement.**

M. le Maire présente aux élus le rapport annuel 2015 du délégataire pour le service assainissement collectif. Il y a 434 abonnés en 2015 et le volume facturé est 25 651 m<sup>3</sup> soit une diminution de 0,5% par rapport à 2014. Le volume collecté à la station est 39 527 m<sup>3</sup>, soit 35 % d'eau parasite (49 % en 2014). Le tarif unitaire du m<sup>3</sup> est 3,3935€ TTC en 2015 et de 3,4146€ TTC en 2016. La recette de l'année 2015 est 60 054,01€ pour la collectivité et de 27 245,14€ pour le délégataire.

**18- Présentation du rapport du SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration.**

M. le Maire informe les élus du rapport du 02/05/2016 du SATESE pour la station d'épuration. La conclusion de ce rapport est que le fonctionnement épuratoire est bon et le rejet est de bonne qualité. Les valeurs de concentration respectent la norme du 24/08/2009.

**C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

**1- PLU : Informations et planning des réunions avec le bureau d'études et le COPIL (comité de pilotage).**

M. le Maire informe les élus sur le planning des réunions avec le bureau d'études et le comité de pilotage concernant la révision du PLU.

**2- Assainissement : Travaux rue de la Garenne.**

Yves BERTHO informe les élus sur les travaux d'assainissement collectif rue de la GARENNE. Les travaux sont terminés et il reste le passage caméra et les tests d'étanchéité à réaliser.

**3- Infos sur les autres achats à réaliser en 2016.**

M. le Maire informe le conseil municipal des achats divers pour le service technique qui ont été effectués pour un montant de 1782€ TTC :

- Une plaque vibrante
- Un odomètre
- Un détecteur de métaux

**4- Ouverture du terrain BMX.**

M. le Maire informe que le terrain de BMX est ouvert. Un règlement va être affiché près du terrain qui précisera que l'utilisation est sous l'entière responsabilité des usagers et des parents pour les mineurs.

**5- Parcours de santé (équipements)**

Frank FREHEL demande à ce que le parcours de santé soit barré à l'entrée du côté de la salle des sports pour empêcher les véhicules de pénétrer. Il demande aussi que des poubelles soient installées auprès des équipements. Le nécessaire sera réalisé après consultation de la commission voirie.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 JUILLET 2016 A 20 HEURES 30**

-----  
Le Club de « **Karaté Shito-Ryu** » vous informe que la reprise des cours aura lieu à la salle des sports à partir du mardi 6 septembre 2016. Les cours ont lieu le mardi et le vendredi de 18 à 19 heures pour les enfants et de 19 à 20 heures 30 pour les adultes.

Contact : Jean Pierre HAMON Tél : 06 11 26 17 13 – Mail : [jean-pierre@neuf.fr](mailto:jean-pierre@neuf.fr)

-----  
L'association « **Artiel** » vous informe de la reprise des ateliers d'Expression Arts et Mandalas à partir de septembre 2016. Contact : Bettina MARTINEZ Tél : 07 87 28 35 17 – Mail : [artiel56@orange.fr](mailto:artiel56@orange.fr)

**Arts plastiques** : tous les mercredis de 14 à 16 heures animé par Samuel MARTINEZ pour les enfants de plus de 7ans à compter du 21/09/2016.

**Mandalas** : Un samedi par mois de 10 à 12 heures suivant calendrier animés par Bettina MARTINEZ pour les enfants et adultes à compter du 24/06/2016

Ces ateliers ont lieu dans la salle au dessus de la Médiathèque.  
-----

L'association « **LOISIRS DANSE** » informe que des cours de danse « Modern-Jazz » sont assurés à partir de septembre pour les filles et garçons à partir de 4 ans ainsi que les adultes, le vendredi soir au centre de loisirs par un professeur diplômé d'état.

La cotisation annuelle est de 120 € que vous pouvez payer par chèques vacances, coupons sport, chèques CAF, chèques bancaires (possibilité de payer en trois fois). **1<sup>er</sup> cours d'essai gratuit.**

Contact : FREHEL Fabienne tél : 06 62 23 73 12 – BAUMIER David : tél : 06 83 84 76 79

Mail : [associationloisirsdanse@yahoo.fr](mailto:associationloisirsdanse@yahoo.fr)

---

Le Dimanche 24 Juillet a lieu le « **Pardon de SAINTE ANNE** » organisé par l'association paroissiale de SAINT-DOLAY et THEHILLAC.

A 10 heures 30 procession et messe à la fontaine ;

A 13 heures repas sur le terrain (Adulte : 12 € et enfant 6 €) sur réservation au 02 99 20 39 - 02 99 91 08 50 et 02 99 90 23 07.

Animation par le Rond Mitao de SAINT-DOLAY

---

L'Amicale Dolaysienne section football, le basket BZH et Loisirs Danse organisent une soirée dansante le 13 juillet 2016 avec un repas Moules-Frites à la salle des sports à partir de 19 heures 30.

Prix du repas :

Moules-Frites : 7 € et Grillades-Frites avec réservation à la Boulangerie, au Tabac Presse, au Bar PMU et au Café des Sportifs.

Un feu d'artifice offert par la municipalité sera tiré vers 23 heures.

---

Un cabinet d'ostéopathe vient d'ouvrir par Mme GRONEMAN Elize, diplômée de l'Institut supérieur d'ostéopathie de Lyon, 7 place de l'église à SAINT-DOLAY (cabinet des infirmières). Les consultations s'effectuent au cabinet sur rendez-vous du lundi au vendredi de 11h à 20h ou à domicile à partir de 9h. Pour tout renseignement s'adresser au : 07 68 76 14 94, Site internet : [www.osteopathe-saint-dolay.fr](http://www.osteopathe-saint-dolay.fr)

---

Nous vous informons du changement de propriétaire du bar – tabac – PMU qui s'appelle désormais « **L'Aelwézien** » et est tenu par Maryline FERNANDEZ.

Horaires d'ouvertures :

- Lundi, Mardi et Mercredi de 7 à 22 heures.
  - Vendredi de 7 à 1 heure du matin.
  - Samedi et Dimanche de 8 à 1 heure du matin.
  - Fermé le Jeudi
- 

Nous vous informons de l'ouverture de L'ORIGAN – Snack, Pizzeria – vente à emporter ou sur place, 5 Place de l'Eglise à SAINT-DOLAY. Tél : 02 23 10 19 24. Plus d'informations sur Facebook.



## LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME de SAINT-DOLAY

### Été 2016 : notre Commune lance la phase d'études de son nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

#### Qu'est ce que le P.L.U. ?

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en avril 2005 et modifié à plusieurs reprises en 2009 et 2012. Le P.L.U. est destiné à :

- ☒ réfléchir au devenir et à la valorisation du territoire dolaysien,
- ☒ programmer le développement urbain de la commune pour les dix prochaines années.

Cette programmation doit aboutir à une définition du zonage du territoire entre les :

- ☒ zones urbaines (zones U),
- ☒ zones à urbaniser (zones AU),
- ☒ espaces préservés pour l'économie agricole et pour la valeur agronomique des terres (zones A),
- ☒ espaces et sites protégés pour leur valeur patrimoniale, naturelle, forestière, écologique, (zones N).

Le PLU fixe les règles générales d'utilisation du sol. C'est le document de référence pour instruire les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, ...).

#### Pourquoi réviser le P.L.U. ?

La Commune de Saint-Dolay s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme, motivée par la nécessité de remettre en adéquation son document d'urbanisme avec :

- ☒ le développement passé et à venir de la commune,
- ☒ les dernières évolutions réglementaires (lois 'Grenelle', loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, loi AAAF, Schéma de Cohérence Territoriale Arc Sud Bretagne, ...).

Cette révision est l'occasion d'exprimer un nouveau projet de territoire pour Saint-Dolay. Il doit jeter les bases du développement de la commune à plus long terme et répondre aux attentes de la collectivité. Le projet doit être celui de tous les dolaysiens. En ce sens, chacun d'entre nous est convié à participer à cette réflexion d'intérêt général dans le cadre de la concertation proposée (*cf. comment participer à la révision du PLU ?*). Les observations et suggestions émises aideront à construire le projet, devant être établi dans le respect du cadre réglementaire et des objectifs définis par la commune.

Les principaux objectifs poursuivis par la révision générale (et mentionnés dans la délibération du Conseil Municipal) du PLU sont les suivants :

- ☒ *Redéfinir un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en tenant compte des zones à urbaniser, à protéger et à reconsidérer,*
- ☒ *Mise en place d'un plan de maîtrise de la consommation d'espace et de la préservation de la biodiversité,*
- ☒ *Prendre en considération les orientations du SCoT de la Communauté de communes Arc Sud Bretagne,*
- ☒ *Définir les trames vertes et bleues.*

#### Comment se déroule la phase d'études du P.L.U. ?

La révision du P.L.U. se décompose en 3 phases d'étude qui seront suivies par la suite d'une phase nécessaire à l'instruction du dossier et à l'approbation du P.L.U. :

le diagnostic du territoire (en cours) : il permet de dégager les grands enjeux relatifs au développement de la commune.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune : il poursuivra le diagnostic pour lancer les orientations du Projet...

La réflexion autour de ce Projet devrait nous mobiliser pendant près de 6 mois.

Les Zonage, Règlement et les principes d'organisation des futures zones à urbaniser : comment mettre en œuvre le Projet que nous aurons établi... ou tout au moins, comment ne pas le compromettre... le zonage et le règlement devront répondre à cette attente pour traduire et imposer les choix adoptés par le Projet.

Assisté par le bureau d'études **A+B** Urbanisme & Environnement, la commune a débuté la première phase (diagnostic) en juillet 2016. Elle devrait se poursuivre jusqu'en octobre, avant d'entamer la réflexion sur le P.A.D.D. fin 2016.

**A compter du mois de novembre, des panneaux** exposeront en Mairie les principales conclusions du **diagnostic**, sur lesquelles s'appuiera la définition du projet de développement de la commune, phase suivante de la révision du P.L.U.

**Le Projet de nouveau P.L.U.**, certes défini par une Commission de travail et régi par certaines contraintes réglementaires d'occupation des sols, reste celui de la Commune :

Ses habitants sont donc conviés à émettre leurs attentes, leurs observations et à exprimer des suggestions qui pourront être reprises par la Commission de travail pour établir le nouveau P.L.U., pour définir notamment des orientations relatives au développement urbain et économique, ou à la préservation de certaines valeurs patrimoniales, naturelles ou paysagères de la commune.

### **Comment participer à la révision du P.L.U. ?**

#### **CONCERTATION**

Une exposition en Mairie présentera, à partir de l'automne 2016, des éléments de diagnostic qui permettront au « groupe de travail PLU » d'aborder la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Mais nous tous, dolaysiennes et dolaysiens, pourrons dès lors nous informer et oser apporter notre contribution à l'étude du Projet... , faire part de nos observations, de nos éventuelles attentes ou préoccupations relatives au développement de notre commune, à la prise en compte de notre cadre de vie, etc. : ce Projet nous concerne tous et nous pourrons y participer à notre façon, à travers :

La transmission d'observations sur un registre mis à disposition du public en Mairie, ou bien par courrier adressé au Maire de la Commune, les observations devant être relatives au P.L.U., aux études menées et exposées en Mairie,

La participation aux réunions publiques prévue à la fin des phases de travail relatives au PADD et au zonage/règlement.

La participation à l'enquête publique relative au projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal et prenant en compte les observations formulées tout au long de la concertation avec la population (entretiens avec des personnes-ressources, réunions publiques, observations recueillies en Mairie sur le registre mis à disposition du public,...)

La concertation auprès des habitants doit permettre de préciser et de valider le Projet de nouveau P.L.U. au regard des observations qui auront été émises au cours de la procédure de révision.

Le projet de développement doit avant tout être celui de la Commune, respectant le cadre réglementaire qui s'impose à toute collectivité et qui nous est rappelé par les Services de l'Etat.